Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 13

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rence. Une des explications à la fragilité de la jeune génération se trouve dans l'incapacité de la génération aînée à lui montrer clairement le but de la vie.

Je compare toujours la concurrence à la santé. J'ai souvent dit que la santé est indispensable pour pouvoir réaliser quelque chose. Mais on ne vit pas dans l'unique but d'être en santé. La santé est une condition préalable très importante, mais ce n'est pas une raison d'être. En transposant ce même raisonnement dans le domaine de l'énergie, on en arrive à cette question : quels sont les critères rationnels d'une augmentation de consommation d'énergie ? Non pas comment et où faire de «petites économies», mais, d'une façon tout à fait générale, où se trouve la raison d'être d'un développement ultérieur de notre civilisation ? Je crois que cette raison n'est pas matérielle du tout, mais que le développement industriel remplace l'effort humain et le temps qu'on y consacre. Grâce au développement industriel, l'homme peut non seulement vivre plus agréablement – ce qui est déjà beaucoup –, mais il peut aussi se développer, consacrer davantage de temps aux études, avoir accès à toutes les formes de la culture, jouir de temps libre, penser à autre chose qu'aux soucis quotidiens de la survie. Je ne pense pas du tout que cela le rendra obligatoirement plus heureux, car les nouveaux soucis ainsi créés seront peut-être pires que l'étaient les autres. Mais il a au moins le droit d'avoir des soucis «humains», pas seulement ceux qui dominent l'ensemble du monde animal.

Le développement industriel nous a débarrassés des soucis de la survie et nous a ouvert de nouvelles possibilités, comme celle de développer notre esprit, ou d'être libre – ce qui ne signifie pas nécessairement plus de liberté !

Car personne ne donne la liberté à personne. La vraie liberté, on la crée soi-même. Mais les chemins qui y mènent dépendent effectivement de circonstances matérielles. Et le sens du développement industriel réside précisément dans le fait de favoriser ces chances. Si l'énergie, y compris l'énergie nucléaire, est effectivement utilisée à donner à davantage d'êtres humains plus de chances d'accéder à une liberté responsable, à une vie spirituelle plus intense et plus réelle, l'énergie nucléaire sera bien utilisée. Je dirais alors qu'il convient à la dignité humaine d'accepter les dangers qu'elle comporte. De tout temps, l'homme a vécu dans le danger. Pensez simplement au premier homme qui a allumé un feu ! Pensez aux dangers et aux souffrances infinies qui ont menacé l'humanité pendant des millions d'années. Il y a eu des époques où elle a été réduite à un petit nombre d'êtres qui n'ont survécu que par miracle. Mais ils ont survécu et ils sont présents ! L'humanité doit être consciente de son existence. Elle ne doit donc pas être dominée ni par des intimidations, ni par des menaces, ni par des réflexes de crainte. Elle ne doit pas trembler, mais repérer clairement le but et le sens de la vie afin de pouvoir ensuite choisir et décider.

Jeanne Hersch

(Adaptation française : *Ingénieurs et architectes suisses.*)

Actualité

L'architecte cantonal et son rôle, vus de Genève[1]

*Les propos ci-contre ont été rédigés par l'*Interassar, *c'est-à-dire par les porte-parole de la majorité des architectes genevois.*

Les préoccupations qui s'y expriment sont fort compréhensibles, mais les conclusions méritent d'en être tempérées.

Tout d'abord, il est humain de chercher en dehors de soi-même les solutions à ses propres problèmes. La profession d'architecte n'échappe pas à cette tendance à attendre le salut d'une intervention extérieure, d'un architecte cantonal dans le cas particulier.

En s'attachant à la promotion d'une institution relevant de l'administration, nos amis architectes genevois ont certainement couru un risque. En effet, les bénéfices que l'architecture et, par conséquent, l'ensemble de la collectivité, peuvent retirer de l'action d'un architecte cantonal sont moins fonction d'une telle structure administrative que des personnalités appelées à l'animer. Un esprit indépendant pourra exercer une telle charge avec imagination, ouverture d'esprit, sans céder au poids que tend à exercer toute administration publique. Au contraire, un personnage dépourvu du rayonnement et du format nécessaires contribuera à appesantir encore la main de l'Etat, déjà bien lourde dans le domaine de la construction. C'est l'évidence même en ce qui concerne le rôle de conseiller.

En ce qui concerne les concours, bravo pour la lance rompue en faveur de leur promotion. Mais l'ouverture créative recommandée ne pourra se manifester que si la représentation des pouvoirs publics reste très discrète dans les jurys.

De même, les relations d'un architecte cantonal et de ses services (car il faut bien voir que la création de ce poste entraîne celle de nouveaux postes administratifs) avec les maîtres d'ouvrages privés ne peuvent être bénéfiques que si elles ne s'inspirent pas de celles d'un bailli, investi de l'autorité de l'Etat, avec des administrés, où le dernier mot appartient par définition au pouvoir.

Un coup d'œil approfondi sur les cantons où œuvre un architecte cantonal évoque la fable d'Esope à propos de la langue : cette institution peut être la meilleure comme la pire des choses pour la profession d'architecte.

C'est dire qu'en s'interdisant de proposer une personnalité, les responsables de l'Interassar passent peut-être à côté de la chance de véritablement concrétiser leurs aspirations. Que se passerait-il, si l'éventuel architecte cantonal genevois était nommé en fonction de critères politiques et administratifs ? Il faudrait attendre un nouveau Maurice Braillard pour voir disparaître cette fonction. Mieux vaut donc proposer aujourd'hui, hors de tout corporatisme, l'homme qui en fera une noble mission !

Dédale

Depuis que les «princes», le mécénat et la philanthropie ne sont plus là pour protéger les beaux-arts en général, et l'art de bâtir en particulier, l'Etat doit s'y substituer et jouer un rôle prépondérant dans ce domaine.

Nous sommes confrontés à des problèmes de plus en plus complexes, surtout dans la construction des équipements collectifs qui ne peuvent plus être traités «à la sauvette». Une politique bien structurée en matière d'architecture urbaine doit être mise en place.

En effet, une grande vague de banalité s'est propagée, ces trente dernières années, aussi bien au niveau des programmes d'architecture et d'urbanisme qu'à celui des réponses aux besoins. La démocratie risque d'en être tenue pour responsable, car ce système, aussi souhaitable soit-il, peut engendrer, si l'on n'y veille pas, un nivellement par le bas qui dégrade l'image de la cité et nuit à la créativité, particulièrement dans le domaine artistique et architectural. Aujourd'hui, n'admirons-nous pas justement les œuvres du passé qui ont été créées par des mécénats publics et privés, tout en répondant aux plus hautes ambitions artistiques et politiques ?

Mais il ne suffit pas de s'en tenir au simple entretien des bâtiments ou à la construction fonctionnelle et économique ; il faut aussi promouvoir le rôle de stimulation que peut jouer la commande publique, car elle permet d'ouvrir le débat sur l'architecture, doit relever le niveau qualitatif des constructions publiques et montrer la voie d'une véritable recherche.

Plusieurs cantons conscients de ce besoin se sont déjà dotés de structures administratives adéquates, avec un architecte cantonal à leur tête, et sont ainsi en mesure de réaliser ces objectifs.

Le canton de Genève, vieille république, avec ses qualités historiques d'un grand intérêt, doit, lui aussi, se préoccuper de ces problèmes et prendre les initiatives qui s'imposent. Admettre la présence d'un architecte cantonal genevois au sein de nos autorités administratives serait un premier pas dans ce sens.

Notre démarche est de proposer un débat qui permette à chacun d'y réfléchir et d'en considérer la possibilité.

Précisons d'emblée que les tâches d'un architecte cantonal, telles que nous les

[1] Texte distribué à l'occasion d'une conférence de presse de l'Intergroupe des associations d'architectes de Genève (Interassar), le 7 avril 1987.

envisageons, concernent la coordination des constructions de l'Etat et des collectivités publiques exclusivement. Nous les énumérons, brièvement, comme suit:

a) *Rôle de conseiller*

L'architecte cantonal, par sa *culture*, sa *formation* et son *expérience* en matière de construction, doit être le conseiller privilégié du chef du département.

b) *Organisation de concours*

Dans cette recherche d'une amélioration de la qualité, le mode d'attribution des mandats est primordial. En effet, l'attribution de mandats à travers des relations privilégiées ou en vertu des impôts payés dans une commune, ne conduit pas nécessairement à cet objectif de qualité. La qualité médiocre de la plupart des réalisations récentes le confirme bien.
Il est donc nécessaire que les collectivités publiques organisent, aussi souvent que possible, des concours: concours d'idées, d'architecture, d'urbanisme, de programme et d'affectation pour d'anciens bâtiments. L'architecte cantonal y tient une place essentielle, car il participe à l'élaboration du programme, à l'organisation générale, il fait des propositions pour la composition du jury – à ce propos, il faut relever que, dans la plupart des autres cantons, il est d'usage que les hommes politiques, lui faisant confiance, ne participent pas aux jurys –, il est parfois amené à proposer l'attribution de mandats et, très important, il défend le projet recommandé auprès des milieux politiques et du public.

c) *Relations avec les communes et autres maîtres d'ouvrages publics*

L'architecte cantonal est à même de donner des conseils pour des réalisations publiques importantes, pour l'organisation de concours ou pour d'autres problèmes spécifiques (aménagement, équipement).

d) *Relations avec les maîtres d'ouvrages privés*

De même, par son expérience, l'architecte cantonal est en mesure d'aider les maîtres d'ouvrages privés à mieux cerner les problèmes auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils élaborent des programmes de projets ou lorsqu'ils souhaitent organiser des concours.

e) *Mise en valeur des terrains et des bâtiments appartenant à l'Etat*

A l'avenir, notre société va probablement s'accroître à un rythme ralenti; les nouveaux besoins devront être satisfaits non par de nouvelles constructions mais par un changement d'utilisation des édifices existants. Il est essentiel que des enquêtes précises soient ouvertes sur ces besoins et qu'une investigation approfondie des possibilités d'utilisation des bâtiments actuels soit poursuivie. L'architecte cantonal doit posséder l'expérience nécessaire pour promouvoir cette mise en valeur et la défendre auprès des milieux politiques et du public.

f) *Promotion de la culture architecturale*

L'architecte cantonal a un devoir culturel éminent à remplir en mettant sur pied des manifestations appropriées: expositions, conférences, débats publics, notamment autour des projets de l'Etat, mais également en organisant des conférences de presse et en y participant.
Il est évident que la diversité et l'étendue de ces tâches impliquent la nomination d'une forte personnalité, dont les compétences, la culture et l'éthique ne puissent être mises en question. Pour référence, remémorons-nous les personnalités qui ont tracé, dans l'histoire genevoise, le profil de la cité: Henri Dufour (1787-1875), Camille Martin (1877-1928), Maurice Braillard (1879-1965), pour ne citer qu'eux.
Aujourd'hui, notre propos n'est pas de choisir un homme, mais d'envisager une solution qui invite chacun à la réflexion, à une réelle prise de conscience du problème et à sa solution.

Vie de la SIA

Journée SIA 1987: les souvenirs d'une fête

Les journées du jubilé SIA 1987 sont passées; il nous reste le souvenir d'un grand anniversaire, avec ses nombreuses festivités.
Mais ces journées auront aussi laissé des souvenirs plus tangibles. C'est ainsi qu'une plaque commémorative est désormais apposée sur un mur du tribunal de district, qui abritait anciennement le casino. Quant aux timbres-poste spéciaux SIA, ils seront précieusement gardés par les collectionneurs.
D'autre part, vous avez encore jusqu'au 2 août 1987 pour visiter, au Kunsthaus d'Aarau, l'*exposition du jubilé* « Atelier et chantier – l'art de construire en Suisse 1837-1987 »; on peut y voir aussi les travaux primés dans le cadre du *concours du jubilé* pour l'aménagement de la partie civile de la caserne d'Aarau – deux bonnes raisons, assurément, de visiter Aarau ces prochaines semaines. Invitez votre famille et vos amis, et arrêtez-vous dans le canton où, dit-on, on ne fait que passer.
Enfin, soyez *remerciés* d'avoir participé à cette fête et de nous avoir permis d'organiser cette journée d'anniversaire pour vous tous. En 2012, la SIA fêtera ses 175 ans. Et là aussi, dans la section argovienne de la SIA, des hommes et des femmes seront prêts à mettre de nouveau sur pied une fête, sur le lieu de fondation de la SIA. C'est pourquoi nous vous disons: A la prochaine!

Le Comité d'organisation de la Journée SIA

Degré d'occupation dans les bureaux d'ingénieurs et d'architectes

Enquête d'avril 1987

Degré d'occupation amélioré

Comme ce fut déjà le cas durant le premier trimestre, les nouveaux mandats ont encore augmenté pour les ingénieurs et les architectes. Voilà ce qui ressort de la dernière enquête effectuée par la SIA auprès de ses membres. 29% de tous les participants annoncent un accroissement des mandats (trimestre précédent 21%).
Ce développement réjouissant touche tous les secteurs, même les travaux publics qui, depuis un certain temps, évoluaient de manière peu satisfaisante; 25% enregistrent maintenant une rentrée croissante des mandats (trimestre précédent 17%). Les pouvoirs publics renforcent cette tendance positive en adjugeant un plus grand nombre de mandats aux architectes et ingénieurs civils.
La réserve de travail s'est également accrue par rapport à janvier 1987. La plus nette augmentation se manifeste dans le bâtiment; le pourcentage des participants annonçant une réserve de travail croissante est aujourd'hui de 34% alors qu'en janvier il n'était que de 18%. Une comparaison avec les valeurs de l'année dernière renforce l'impression qu'il ne s'agit vraiment pas d'une reprise saisonnière à courte échéance, mais bien au contraire d'une reprise conjoncturelle à long terme.